

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Traitement comptable de la liquidation-dissolution

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme ***action de formation***.

OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :

Comprendre les principes de la dissolution et de la liquidation d'une société - Maîtriser les écritures comptables spécifiques liées à ces procédures - Connaître les obligations fiscales et les impacts de la liquidation et dissolution sur les comptes d'une société. Savoir établir les documents comptables nécessaires à la clôture de la société en liquidation.

- Introduction à la liquidation et à la dissolution : Différence entre dissolution et liquidation -

Procédures légales et formalités - Conséquences sur les associés, créanciers et salariés.

- Les étapes comptables de la dissolution : Arrêt des comptes avant liquidation - Les écritures comptables à réaliser lors de la dissolution - Impact fiscal de la dissolution.

- Le traitement comptable de la liquidation : Rôle du liquidateur - Les écritures comptables de liquidation - Le compte de liquidation - Cas pratiques.

- Conclusion et synthèse des bonnes pratiques : Récapitulatif des étapes comptables et fiscales - Erreurs courantes et pièges à éviter - Réponse aux questions et apport de clarifications.

Format : CGA Provence

Horaires et durée : 09:00 - 13:00 - soit 4,00 heures

Supports & Modalités pédagogiques :

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Évaluation lors de la formation pour

valider les acquis des connaissances. Support de formation dématérialisé remis à chaque participant en fin de formation. Aucun prérequis.



Moyens matériel et environnement de la formation :

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM.

Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro.

Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir.

La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques.

Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

◆ Assistance technique

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

◆ Assistance pédagogique

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

◆ Suivi et évaluation

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.